

Accord SENIORS

Réunion du 23 Septembre 2026



Les mesures phares présentées par la DG...

La Direction a proposé de travailler sur 3 mesures et de balayer le projet d'accord qu'elle a envoyé aux négociateurs :

- L'aménagement de la semaine de travail en 4 jours
- La retraite progressive avec cotisation à taux plein de la part employeur
- La conversion d'une partie de la prime de départ en retraite.

- La SEMAINE EN 4 JOURS :

Les agents de droit privé de plus de 60 ans auraient le choix, s'ils le souhaitent, entre 2 formules en 4 jours payées à taux plein avec mobilisation obligatoire du PA 60 : l'une à 35h00/semaine sans RTT et un temps de travail journalier de 7H45, et, l'autre formule à 36h00 dans laquelle l'agent conserverait 6 jours RTT et un temps de travail de 8H00.

- La RETRAITE PROGRESSIVE (PRP) pour les agents de 60 ans ayant cotisé au moins 150 trimestres :

Cotisations à taux plein pendant 24 mois pour les agents en retraite progressive sur la partie sécurité sociale pour tous et sur la partie AGIRC ARRCO pour une partie du personnel, l'Ircantec refusant les cotisations à taux plein pour les temps partiel même si ce point est encore à l'étude.

- La CONVERSION DE LA PRIME DE DÉPART À LA RETRAITE :

Le DGARH propose, pour les collègues de droit privé à partir de 60 ans avec l'obligation de notifier sa date de départ en retraite, la possibilité de convertir 30 % du montant de la prime de départ en retraite en JIR (Jour d'Indemnité Retraite).

- Les JIR acquis seront pris de manière continue avant le départ à la retraite.
- Les sommes versées au titre du JIR ont valeur de rémunération.
- La période d'absence en JIR n'ouvre pas droit à l'acquisition de CP, ni prise en compte pour la prime d'intéressement, ce que dénonce le SNAP.
- Elle prend la forme d'une suspension du contrat de travail.
- L'agent conserve durant l'intégralité de l'absence JIR, la couverture prévoyance tout comme les garanties de frais de santé en vigueur à France Travail.

En parallèle, la DG revient sur sa proposition de dé plafonner le CET privé à hauteur de 30 jours supplémentaires s'ajoutant au plafond actuel de 126 jours.

- Projet d'accord retravaillé en réunion :

Les points concernant les modalités de passage de l'aménagement de la **semaine de 4 jours** sont encore à la réflexion notamment sur les calculs et les critères permettant de définir précisément le dispositif et sa possible date d'obtention sans délai à la date anniversaire des 60 ans du salarié reste entière. Pour la PRP, la possibilité de déroger aux actuelles mesures de blocage liées à l'IRCANTEC est toujours en cours.

Revendications SNAP

Les mesures phares travaillées en réunion correspondent à des revendications portées par le **SNAP** mais elles ne sont pas encore à la hauteur des attentes :

Concernant la **semaine en 4 jours**, le **SNAP** attendait UNE CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR pour réduire la journée de travail à 7h30 sur 4 jours car en l'état des propositions, ce sont les agents qui **se financent** leur semaine en 4 jours.

Concernant le **dispositif de PRP**, le **SNAP** demande la prise en charge intégrale des cotisations salariales, IRCANTEC comprises pour tous les agents. Le **SNAP** demande le maintien de la prime de départ en retraite à taux plein pour les collègues optant pour la PRP, à minima la prise en compte de la quotité de travail avant l'entrée en PRP.

Concernant la **conversion de la prime de départ en retraite (point revendiqué depuis des années par le SNAP)**, le **SNAP** revendique qu'il puisse librement choisir le niveau de conversion qu'il souhaite et donc aller jusqu'à 100 % de sa prime retraite convertie en jours de congés épargnés, ceci afin de permettre notamment un départ en retraite plus tôt et d'atténuer les effets du report de l'âge de départ en retraite.

Parallèlement, le **SNAP** a redemandé le **déplafonnement du CET pour tous les agents**.

Le **SNAP** promeut la prévention de l'usure professionnelle en proposant de favoriser : l'accompagnement à l'utilisation de l'outil informatique, le renforcement du suivi médical avec des visites tous les 3 ans, et l'optimisation de l'accès au télétravail pour les collègues de plus de 55 ans.

Le **SNAP** demande à la DG d'œuvrer pour que les agents de **DROIT PUBLIC** bénéficient de ces dispositifs, en s'appuyant sur les accords existants dans d'autres entreprises ou établissements ayant des salariés MIXTES (privés et des agents publics).

Pour le SNAP,

Nous poursuivons cette négociation dans l'intérêt de TOUS !

Prochaine réunion le 13 octobre 2026, n'hésitez à nous faire remonter vos propositions, observations, ...

